

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 80 (1988)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Conte laitier  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-386318>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.11.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Conte laitier

Les ouvriers de fabrication, chez Firmenich, reçoivent tous les matins leur quart de litre de lait. Même s'ils ne le consomment pas sur place, même s'ils le laissent à un collègue pourvu de jeunes enfants, ils tiennent mordicus à trouver sur leur armoire-vestiaire, en prenant le boulot, ce berlingot doublement symbolique à leurs yeux. D'abord, il rappelle que les revendications ouvrières en matière de santé au poste de travail sont anciennes, et que les premières avancées dans ce domaine n'avaient pas besoin de sophistication pour frapper les esprits. Ensuite, ce quart de lait... c'est toute la chimie synthétique genevoise! «*Vous comprenez, explique en plissant les yeux un militant syndical de Firmenich, le lait, chez Givaudan, ils ne l'ont toujours pas...*»

Ce n'est pourtant pas faute d'avoir insisté, depuis 40 ans, mais la revendication heurta dès le départ deux obstacles. Un dur, un mou.

Dure, en effet, la situation financière de l'entreprise Givaudan à l'aube des «trente glorieuses»! Les syndiqués de la FOTF – c'est l'ancien sigle de la FTCP – l'apprennent sitôt qu'ils demandent, en octobre 1948, de porter la distribution de lait dans les usines Givaudan à l'ordre du jour de la prochaine commission paritaire. Le directeur Giromini veut bien accepter la suggestion, mais «*déclare à l'avance que la maison Givaudan ne peut supporter les Fr. 25 000.- de frais qu'exigerait cette innovation.*» (On frémit aujourd'hui à l'idée que, pour ce malheureux verre de lait quotidien, des ouvriers inconscients auraient pu provoquer la ruine d'un futur fleuron du groupe Hoffmann-La Roche.)

L'obstacle mou, c'est le corps médical. Il prend d'abord la forme du D<sup>r</sup> Dubois-Ferrière, médecin-conseil de Givaudan, qui rend son avis: «*Le lait n'est indispensable que pour les ouvriers travaillant avec le plomb.*» La CNA confirme, mais les représentants syndicaux insistent. On doit bien trouver un toubib accordant au lait des vertus prophylactiques contre les atteintes à la santé des ouvriers de la chimie, non? Goguenards ou réalistes, les patrons en doutent. Pour M. Robert, «*la solution de consulter d'autres médecins ne pourrait être d'une grande utilité; étant donné leur solidarité professionnelle, une telle confrontation n'apporterait rien de nouveau.*» Et M. Firmenich de renchérir, désabusé: «*Tout au plus la question serait-elle portée devant une société médicale.*» Si l'on comprend bien, le premier médecin qui parle a gagné: d'où l'intérêt d'avoir son médecin-conseil sous la main; le reste est bouillie pour les chats académiques.

Bien, mais faute de trouver un avis médical favorable au lait, faut-il se mettre à chercher un produit de substitution? Ce mardi 8 mars 1949, à la commission paritaire, un syndicaliste a proposé l'eau gazeuse.